

## 9593 - Peut-on considérer la signature d'un formulaire de divorce comme un divorce effectif ?

---

### La question

Si l'on présente au mari un formulaire officiel de divorce établi par le tribunal et comportant la mention « **J'ai divorcé** » et qu'il le signe, a-t-il de ce fait effectué le divorce ?

### La réponse détaillée

Oui, c'est un véritable divorce, si le nom de l'épouse est précisé dans le formulaire.